



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Balgne-Pleds
84000 Avignon
Tél : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°3 Finances-Budget 2023

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2023

Le cadre budgétaire

Le budget 2023 est un budget de consolidation qui intégrera une subvention exceptionnelle dédiée à la pédagogie. Cette subvention a été versée par la DRAC PACA. Les dépenses seront affectées au moment du budget supplémentaire.

Un contexte de formalisation du projet d'établissement prévu pour 5 ans :

L'ESAA a déposé le 15 juin 2022 les deux dossiers d'évaluation : évaluation des formations DNA et DNSEP et évaluation de l'établissement.

La prochaine échéance est la communication des rapports provisoires d'évaluation des deux formations (DNA et DNSEP) par le HCERES prévue la semaine 6 janvier 2023. Après une phase d'échanges contradictoire de 10 jours, Morgan Labar, directeur sera destinataire des rapports dans leur version définitive la semaine du 20 février 2023. C'est sur la version définitive du rapport établissement que Morgan Labar sera invité à formuler ses observations politiques (dans un délai de 10 jours), observations qui seront annexées au rapport d'évaluation de l'école.

Après réception des rapports provisoires d'évaluation des formations, l'ESAA devra au plus tard le **lundi 20 mars 2023** communiquer le projet d'offre de formation au HCERES. L'ESAA recevra au plus tard le 15 mai 2023 par le HCERES les rapports d'évaluation de votre offre de formation avec là aussi une phase contradictoire. **Le 26 juin 2023 au plus tard**, les rapports définitifs d'évaluation de l'offre de formation de l'ESAA par le HCERES seront transmis au MESRI et au ministère de la Culture.

Compte tenu des contraintes financières et des enjeux économiques du monde de l'art, il est proposé de maintenir le budget et de présenter un budget identique à 2022.

Ce budget intègre des redéploiements internes liés à l'offre de formation 2022-2023. Des demandes de dotation complémentaires seront sollicitées comme en 2022 pour développer des actions pédagogiques nécessaires à l'évolution de l'offre de formation (dotation complémentaire de 124 000 euros par la DRAC en 2022).

Rappel du calendrier pédagogique 2022-2023 :

24 semaines de cours réparties du 3 octobre 2022 au 2 juin 2023 pour les DNSEP et du 3 octobre au 23 juin 2023 pour les DNA.

2 semaines de workshops (1 partagée avec l'école(s) du sud et une en interne au mois de février 2023).

2 semaines professionnalisantes autour de l'évènement Passe-Murailles 2.

3 semaines de bilan (janvier, mai et juin 2023).

1 semaine pour l'organisation de diplômes blancs.

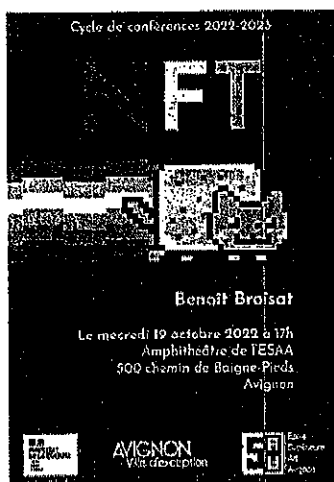
Effectifs des deux cycles de formation :

	2021-2022			2022-2023		
	Mention CR	Mention Création	TOTAL	Mention CR	Mention Création	TOTAL
L1	37		37	30		30
L2	15	14	29	13	13	26
L3	12	14	26	15 (dont 1 césure)	14	29
M1	4 (dont 1 césure)	10	14	8	5 (dont 1 césure et 1 en attente)	13
M2	9	7	16	4	9	13
TOTAL			122			111

18 enseignants encadrent 111 étudiants pour ce cycle. De nombreux intervenants extérieurs viennent enrichir l'offre de formation.

L'offre de formation intègre des ateliers et des ateliers de recherche-crédation. Il est proposé de mettre en lumière les 3 ARC dans le cadre de cette présentation budgétaire :

**ARC – Les Révolutions du Visible
Benoit Broisat et Nicolas Gruppo**



© Benoit Broisat

L'ARC proposé s'inscrira, pour ce qui est des problématiques abordées, dans la logique de la conférence *Utopies / Dystopies* donnée à la chapelle St Michel durant Passe-Murailles. Il s'agira, prenant en quelque sorte le relai de l'entreprise menée jusqu'en 2014 par Harun Farocki, d'interroger et de mettre à l'épreuve les nouvelles images et les nouveaux dispositifs (*Deepfake*, GANs, NFTs, métavers...) qui s'inventent hors du champ de l'art. Ces nouvelles modalités du visible, suscitées par le complexe militaro-industriel, par l'industrie du divertissement ou par les GAFAM, sont actuellement reçues avec un mélange d'inquiétude et d'incrédulité. Elles ne peuvent cependant être ignorées en ce qu'elles sont appelées à transformer en profondeur les rapports du visible au sensible, à l'intime et à la connaissance.

Dans un premier temps, un travail mené en collaboration avec Nicolas Gruppo invitera les étudiants à venir peupler cette école parallèle en s'y inventant sous la forme d'avatars des personnalités alternatives. Cet atelier permettra de tester les porosités entre le monde physique et le monde virtuel, l'alter ego imaginé pouvant, outre sa version digitale, prendre vie sous les formes les plus diverses (vidéo, photographie, performance etc.). Cet environnement virtuel sera envisagé comme une sorte de 3e site de l'école, propice à des expérimentations multiples. Il pourra être accessible en ligne et/ou présenté au cours d'évènements comme Passe-Murailles. Des partenariats sont envisageables avec le Grenier à Sel et éventuellement avec la Chartreuse. Monsieur Broisat souhaite aussi l'utiliser pour tester des collaborations à distance (notamment au Japon, peut-être avec l'atelier *Ultra Factory* créé au sein de l'université Zokei à Kyoto ou en partenariat avec l'Institut Français via son programme *Digital Choc*), explorer de nouveaux rapports à la numérisation, à la conservation et à l'archive, conserver une trace des activités de l'école, lui offrir une vitrine en ligne etc. L'un des attraits de cette forme est qu'elle est cumulative,

ID : 084-200027258-20221209-2023_03-DE
 Publié le
 Regu en préfecture le 08/01/2023
 Envoyé en préfecture le 08/01/2023

les différentes propositions pouvant s'y additionner au fil du temps vaste territoire en expansion.

Pratiques critiques dans l'art La cabane inclusive et le Safe Space Sirine Fattouh et Léa Le Bricomte

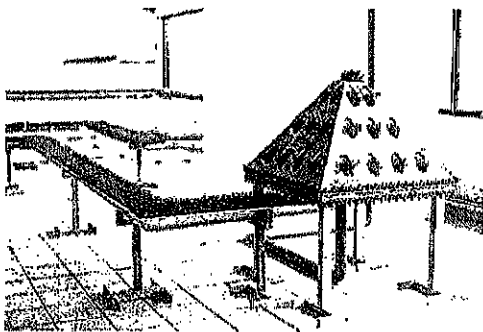
« Un art critique est un art qui sait que son effet politique passe par la distance esthétique. Il sait que cet effet ne peut pas être garanti, qu'il comporte toujours une part d'indécidable ».

Objectifs :

- Accompagner les étudiant.es dans l'élaboration de leurs projets sur le long terme en leur proposant de nouvelles problématiques.
- Adopter un regard critique en repensant les formes et en analysant le cadre dans lequel leurs œuvres s'inscrivent.
- Restitution sous forme de propositions singulières à travers une nouvelle approche de la création.

L'atelier de recherche et de création *Pratiques critiques dans l'art* sera conçu comme une plateforme expérimentale, un lieu d'échange, de débats et de création. Chaque séance sera l'occasion d'aborder de nouveaux sujets en lien avec l'actualité sociale, politique et artistique. Les enseignantes partiront de lectures de textes (théoriques, littéraires, militants ou journalistiques), mais aussi organiseront des journées d'étude avec des intervenants extérieurs certains mercredis. L'ARC s'intéressera particulièrement aux pratiques artistiques non conventionnelles, celles qui portent un regard critique sur le monde et la société qui nous entoure afin de susciter un désir chez les étudiants à décentrer leurs regards et à proposer de nouvelles expérimentations artistiques en rupture avec leur pratique artistique. Il s'agira moins de créer une œuvre aboutie en s'attachant à une représentation formelle, mais bien de tenter de nouvelles propositions en rupture avec le cadre conventionnel et normatif du champ de l'art contemporain.

Affordances *Habiter l'école et ses espaces extérieurs* Cyril Jarton



© Elvia Teotski

Conçu autour du terme d'affordance – néologisme désignant la capacité à déployer les différentes potentialités offertes par un environnement particulier – cette unité de recherche interdisciplinaire est ouverte à tous les étudiants, enseignants et personnels de l'ESAA.

Son objectif est de penser et d'expérimenter l'espace de l'école d'art en tant que forme associant l'art contemporain et la conservation-restauration.

Du fait de son excentrement, le site de l'ESAA Baigne-Pieds n'est pas véritablement « habité » par ses usagers. Il s'agira donc de réfléchir et de mettre collectivement en œuvre un ensemble d'aménagements en relation avec l'environnement urbain, naturel et agricole. Ces notions d'habitation et d'environnement s'inscrivent en premier lieu dans le prolongement d'une recherche essentielle de la modernité artistique : rapprocher l'art et la vie. Au XXI^{ème} siècle, cette question du vivant prend une orientation plus radicale, en écho avec les urgences écologiques, en particulier l'épuisement des ressources en eau, la déforestation, l'agriculture intensive, l'effondrement de la biodiversité. En se positionnant clairement sur ses problématiques de notre temps, l'école engage un programme de recherche à long terme. Création et restauration, par-delà une dimension purement esthétique, s'inscrivent dans un travail de terrain questionnant leurs utilités. Directement en rapport avec le territoire avignonnais, cette proposition sera aussi

l'occasion d'une mise en perspective globale à travers des échanges artistiques et scientifiques avec l'Université Internationale de Shenyang et d'autres partenaires étrangers.

Programme pour la session 2022-2023

Axe 1 : « Élément eau »

Comme matériau artistique et élément primordial du vivant, la question de l'eau sera au centre de l'expérience.

Théorie – « Pensées de l'eau et du flux » : Héraclite, Tchouang-Tseu, Henri-David Thoreau, Gaston Bachelard, John Cage, Baptiste Morizot, etc.

Pratique – Étude et mise en place d'un système hydraulique et propositions artistiques liées à l'eau sur le site Baigne-Pieds. Bassins, citernes, récupérateurs d'eau, sculptures, installations et performance en plein air.

Projet de restauration du canal de Baigne-Pieds (en partenariat avec la Mairie d'Avignon).

Artistes associés : Atelier Van Lieshout, Michel Blazy, Elvia Teotski.

Suivi technique et scientifique : IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie) et Université Internationale de Shenyang.

Axe 2 : « (Agri) culture urbaine »

Les jardins et les toits des bâtiments – et éventuellement d'autres lieux associés (exploitations agricoles situées à proximités) – seront utilisés en vue de développer une production agricole susceptible de fournir une partie des denrées redistribuées dans le cadre de la banque alimentaire de l'ESAA et d'un restaurant associatif artistique à mettre en place avec le Bureau des étudiants et le « Laboratoire Gastrologique » (Hervé Giocanti, Bernard Müller).

Théorie - « Cultivons notre jardin » : Voltaire, Charles Fourier, Zone à Défendre (ZAD), alter mondialisme, permaculture, Gilles Clément, Tim Ingold, etc.

Pratique – Création d'un jardin articulant enjeux esthétiques, fonctions d'enseignements et production maraichères.

Artistes associées : Elvia Teotski, Luce Moreau, Michel Blazy.

Suivi technique et scientifique : IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie) et Université Internationale de Shenyang.

L'ensemble de ces ARC engageront des dépenses pédagogiques au titre de l'année 2023.

L'inscription de l'ESAA dans le dispositif avignonnais Quartet+ (Quartet+ Avignon: Mairie d'Avignon - Site officiel))

Monsieur Labar a sollicité pour 2023 la réservation des lieux suivants : église des Cordeliers, église des Célestins, chapelle Saint Michel et La Manutention pour organiser un « Passe-Murailles 2 » du 27 février au 12 mars 2023. La Chapelle Saint Michel accueillera l'école hors les murs comme en 2022.

Ces espaces permettront des mises en valeur des travaux des artistes de l'ESAA et de valoriser l'action artistique de l'école auprès des avignonnais.

3 artistes enseignants encadrent ce projet ambitieux pour 2023 : Benoit Broisat, Hamid Maghraoui et Vera Martynov.

Le Festival d'Avignon 2023

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2021 avec le Festival In d'Avignon, il est prévu de mettre en œuvre des actions artistiques en juillet 2023 :

- le développement d'ateliers d'éducation artistique et culturelle de l'ESAA dès juillet 2023 au sein des ateliers de Champfleury. Un programme en résonance aux artistes et aux œuvres soutenus par le Festival sera soumis au Festival d'Avignon. Ces ateliers seront organisés par l'ESAA et financés par l'école. Ils seront intégrés dans la programmation du Festival 2023 sous condition de l'acceptation du programme par le Festival qui devra être transmis en février 2023.

- L'accueil des étudiants de l'ESAA dans le cadre de stages : l'accueil des étudiants de l'ESAA pourrait être envisagé dans les différents sites du Festival qui accueillent des manifestations artistiques et culturelles. Une convention de stage serait bien-sûr formalisée entre le Festival, l'étudiant et l'ESAA.

- La mise en lien des offres de recrutement avec les équipements du territoire dans le cadre du Festival au service de l'emploi étudiant.

- La mise en lumière des travaux artistiques proposés par Vera Martynov, artiste accueillie en résidence à l'ESAA dans le cadre du programme PAUSE.

Les conférences *Actualité de l'Art contemporain*

L'ESAA offre cette année diverses conférences dédiées au monde de l'art contemporain :

- ✓ une offre interne par le biais de conférences organisées tous les mercredis dans l'amphithéâtre de Baigne-Pieds. Elles réunissent plus de 120 personnes par conférence ;
- ✓ Une offre mutualisée avec la Collection Lambert (programmation commune) à la Collection Lambert lors des *Judis de la Collection Lambert*.

Ces conférences sont destinées en priorité aux élèves de l'ESAA mais sont aussi ouvertes aux professionnels de l'Art et de la culture et au grand public.

L'éducation artistique et culturelle :

Les ateliers d'éducation artistique et culturelle 2022-2023, ce sont :

120 places pour le public (contre 160 en 2021-2022)

10 cours répartis du mardi au samedi

4 disciplines

1 aide à parcours sup pour les lycéens

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Education artistique et culturelle Ateliers libres	80 personnes	168 personnes	220 personnes	160 personnes	160 personnes	120 personnes

Les ateliers d'éducation artistique et culturelle ont l'ambition de mettre en place des actions professionnalisantes pour les étudiants qui les animent notamment au travers des partenariats de 2023 :

- projets Festival d'Avignon (Total d'heures 115h)
- projets avec LE TOTEM (Total d'heures 90h)
- projets avec le centre social avignonnais Espace pluriel (total d'heures en définition)

Il faut noter que l'ESAA s'inscrit dans le dispositif du pass culture depuis 2020 pour les ateliers de pratiques amateurs. Ce dispositif permet à des jeunes de financer leur inscription aux ateliers libres grâce à une aide financière de 500€ allouée l'année de leurs 18 ans.

Le budget consacré aux ateliers d'EAC correspond à 1.3% du budget global de l'ESAA.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE L'ESAA

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 826 206€ en fonctionnement soit un montant identique à 2022.

La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu majeur pour 2023 dans le cadre budgétaire.
Le budget d'investissement reste contenu.

Il sera proposé au CA 2022 d'affecter une partie de l'excédent 2022 en solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement (compte 001) au regard du projet d'établissement défini en mars 2023.

RECETTES		CA 2020 en €	CA 2021 en €	BP 2022	perspectives réalisés 2022	BP 2023
6419	Remboursements divers	0,00	1 421,55	2 000,00	3 080,72	2 000,00
7067 (enseignement sup)	redevances et droits des services périscolaires	39 885,51	39 031,11	43 920,00	42 900,00	42 900,00
7062 (EAC)	redevances des services à caractère culturel	1 990,00	34 585,00	47 000,00	34 585,00	29 393,00
7083	Locations diverses	1 000,00	1 990,00	1000,00	1 000,00	1 000,00
7388	autres taxes diverses	665,93	1 560,78	3043,00	1 137,97	0,00
7472	dotalions subventions publics	1 724 535,70	1 707 772,01	1 722 007,00	1 739 803,00	1 750 912,00
76	autres produits de gestion courante	2,21	578,17	1,00	1,80	1,00
77	Produits exceptionnels	198,00	8463,06	7235,00	445,97	0,00
TOTAL RECETTES		1 768 267,35	1 795 401,68	1 826 206,00	1 822 954,48	1 826 206,00

CHARGES	CA 2020 en € (Année COVID - peu activité)	CA 2021 en €	BP 2022 en €	perspectives réalisés 2022	BP 2023 en €
011 - Charges à caractère général	289 389,38	364 975,82	297 000,00	365 229,00	321 250,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 463 574,53	1 484 062,85	1 486 158,00	1 463 738,00	1 461 806,00
6811 - Dotations aux amort. des immos	26 359,36	26 367,00	35 000,00	64 000,00	35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 822,91	99,98	0,00	1 102,86	100,00
67 - Charges exceptionnelles	8 329,49	12 007,91	8 050,00	32 078,00	8 050,00
TOTAL CHARGES	1 794 474,61	1 887 513,56	1 826 206,00	1 916 147,86	1 826 206,00

ECART RECETTES / CHARGES	-26 187,26	-92 111,88	0,00	-93 193,40	0,00
--------------------------	------------	------------	------	------------	------

Subventions à venir complémentaires				124 000,00	
002 résultat de fonctionnement reporté	397 797,17	276 458,00	210 713,32	210 713,32	
Reprise Trésor				95 181,91	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - Les recettes :

ID : 084-200027258-20221209-2023_03-DE

Publié le

Reçu en préfecture le 08/01/2023

Envoyé en préfecture le 08/01/2023

Les recettes sont évaluées à 1.826 206€ et sont estimées à l'identifi-
fonctionnement prévisionnelles se répartissent comme suit :

Compte	Nature	CA 2021	BP 2023 Recettes ESAA	Observations
6419	Remboursements divers	1 421.55 €	2 000€	
7067	Redevances et droits des services périscolaires	39 031	42 900 €	Frais de scolarité + concours
7062	Redevances des services à caractère culturel	34 585	27 368.73€	120 personnes inscrites en EAC
7083	Locations diverses	1 990 €	1 000€	Location amphithéâtre
7388	Autres taxes diverses	1 560.78€	0 €	Taxe apprentissage
7472	Subvention DRAC/Ministère de la culture	1 707 772.01€	252 000€	Subvention de fonctionnement 188 000€ + 64 000€ (perspectives sub)
7477	Budget communautaire et fonds structurels		0€	Erasmus (rapport définitif pour octobre 2023)
74741	Subvention Ville AVIGNON		1 498 912 €	
75	Autres produits de gestion courante	578.17€	1,00 €	
77	Produits exceptionnels	8 463€	2 024.27€	Quote part sub investissement
	TOTAL	1 795 401.68€	1 826 206 €	

Forte de la dynamique engagée en 2022, l'ESAA poursuivra sa politique volontariste de financement plurielles pour développer ses projets notamment en répondant aux appels à projets de la Région PACA, à ceux du Ministère de la culture (très soutenant en 2022).

2 – Les dépenses :

Les dépenses du budget sont évaluées à **1 826 206€**, dont 1 791 206€ de dépenses réelles (le reste étant constitué de dépenses d'ordre qui constituent la capacité d'autofinancement).

La présentation par chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 321 250€

Ce poste, constitué par les charges de fonctionnement des services est estimé à 297 000€ pour 2023 soit + 8.16% / 2022.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Comptes 6226 : BP 2023 estimé à 69 000€. Ces honoraires permettent de financer les honoraires des ateliers d'enseignement supérieur et des ateliers d'éducation artistique et culturelle. Il permet aussi de financer les honoraires des intervenants dans le cadre des évènements et de la vie des deux pôles.

Les dépenses pédagogiques seront soutenues par une subvention exceptionnelle de 30 000€ alloués par le ministère de la Culture en 2022.

HONORAIRES BP 2023	
EAC	
Ateliers libres	10 500,00 €
Intervenants cycle de formation 2022-2023	
Interventions CR	4 000,00 €
Demande Intervenants Formation Annuelle	10 000,00 €
Association Arts Up si passe-murailles	2 000,00 €
Interventions matériaux (sur la base de l'année dernière telle que budgété) 160 heures X 50€	8 000,00 €
Interventions dos mares (7 X 360€)	2 520,00 €
18 intervenants 3 heures X 50 euros (voir si conf ou TD à 30 €)	3 300,00 €
ARCS	
Forfait (hors subvention ex)	6 000,00 €
Cycle de conférences Actualité de l'art contemporain	
Collection Lambert / ESAA – programmation commune	3 000,00 €
Workshop	
WS inter-écoles-semaine novembre 2022	3 600,00 €
2 workshops (3 intervenants extérieur X 1200€ X 2)	7 200,00 €
Autres	8 880,00 €
TOTAL	69 000 €

- compte 60612 Énergie et électricité : BP 2023 estimé 50 000€ (réalisé de 33 217€ au CA 2021) ;
- compte 6156 Maintenance : BP 2023 estimé 34 000€ (réalisé de 33 468€) sans vision sur les incidences de l'augmentation des matières premières et de l'énergie.
- compte 62 (entretien et nettoyage et surveillance pour Baigne-Pieds) : BP 2023 de 35 000€ estimés. Une nouvelle organisation devra être proposée pour 2023 en lien avec la fin de contrat de Josas Service pour 2022 et la recherche de réduction des coûts sur les questions de surveillance).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 461 806€ pour 2022

Ce chapitre est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent soit -1.6%/ 2022.

31 personnes sont budgétées dans le cadre du BP 2023 conformément au tableau des effectifs approuvé par le Conseil d'administration.

Pour 2023, l'ESAA rémunère 28 permanents dont 1 à temps partiel et 1 à temps non complet dont 3 PEA à mi-temps auxquels s'ajoutent deux emplois étudiants (2 CDD pour accroissement temporaire d'activité).

Devront être pris en compte dans le budget 2023 :

- le remplacement des cours effectué en CR comme suite à un CLM pour un des PEA fonctionnaire ;
- la structuration du pôle pédagogique comme suite à la fin de contrat du responsable pédagogique ;
- le redéploiement des ressources entre la mention création et conservation-restauration et le renforcement des postes techniques notamment en lien avec 1 fin de contrat et 1 départ à la retraite ;
- l'évolution de la valeur du point de +3.5% soit une évolution estimée de 35 000€ (TTC) pour le budget ;
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) et la NBI, la GIPA estimés à 20 000€ ;
- les évolutions des charges patronales (CNRACL) ;
- les mesures d'aides sociales (CNAS et Tickets restaurant).

Les autres charges diverses (compte 647) s'élèvent à 11 543€ pour 2023 et intègrent :

- les frais liés aux tickets restaurant (valeur faciale de 5€ ; 50% sont pris en charge par l'employeur/ 50% par le salarié) ;
- la cotisation au comité d'action sociale (CNAS) pour les agents de l'ESAA.
- le bon edenred de fin d'année pour l'ensemble de la communauté au titre de l'action sociale.

Un point sera fait au budget supplémentaire pour abonder en tant que de besoin le compte 647.

Enfin, pour finir, la capacité d'autofinancement, qui s'élève à 35 000€, est ainsi ventilée :

- Dotations aux amortissements des immobilisations 35 000€

Cette dépense couvre l'amortissement des acquisitions réalisées par l'Ecole d'Art.

Un travail concernant le PPI doit être engagé au sein de l'ESAA en lien avec l'installation pérenne dans les locaux de Baigne-Pieds et de Champfleury.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 – les recettes :

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 35 000€ et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 040 – Dotations aux amortissements : 35 000€

L'inscription 2022 correspond aux projets d'amortissements.

Une demande de subvention supplémentaire sera formulée auprès du ministère de la Culture et de la Région PACA pour soutenir la politique d'investissement et la politique de développement numérique de l'ESAA en 2023.

2 – les dépenses :

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice s'élèveraient à 35 000€.

- Acquisition de matériel informatique en lien avec les projets de recherche des enseignants (projet d'école en métavers, etc.) : 10 000€.

- Acquisition de matériel d'impression pour le laboratoire de photographie de l'ESAA (<https://www.prophot.com/epson-imprimante-surecolor-sc-p7500-c2x30818448>) : 5 502,54€.
- Travaux d'aménagement de la salle de CR (1^{er} étage de l'ESAA) : 11 000€.
- Travaux d'aménagement des espaces de vie étudiante et des salles de l'ESAA : 4 000€.
- Acquisition de mobilier recyclé : 2 473.19€.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 modifiée par arrêté interministériel du 21 décembre 2016 ;
 Vu les statuts du 18 février 2013 de l'EPCC ;
 Vu la délibération du 21 octobre 2022 relative portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 et débat sur le budget prévisionnel 2023 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré en date du 9 décembre 2022 :

Vote	
Nombre de participants	
Nombre de votants	11 + 8 pouvoirs
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

- **ADOpte** le projet de budget primitif 2023 et inscrit en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

- **Autorise** l'administrateur de l'ESAA à procéder aux opérations comptables dans le cadre de la législation relative à la M57 pour le BP 2023.

Le Président de l'EPCC
 Damien Malinas

